

■ **Instituts Villa Carmen et Villa Choisy**, à La Neuve-ville, Exploitation d'instituts de jeunes filles et de jeunes gens, ainsi que l'organisation de cours et de sessions de tous genres, Société anonyme (FOSC no 33 du 16. 02. 1990, p. 624). Raison sociale radiée d'office (art. 89 ORC).
Journal no 3094 du 27.11.2003
(02010582 / CH-073.3.001.183-7)